## Modification des renseignements et des limites d'une carte de crédit



La fonctionnalité Détails de la carte vous permet de modifier les renseignements du titulaire de la carte, ainsi que les mesures de contrôle des dépenses et limites associées à la carte de crédit, pour une carte en particulier.

## Étapes pour modifier les détails d'une carte en particulier dans Visa Spend Clarity for Enterprise

- Suivez le chemin d'accès Administration > Comptes et cartes > Gestion des cartes.
- Cliquez sur le lien Ouvrir.
- Trouvez le compte de carte désiré.
- Cliquez sur le lien **Détails**.
- · Cliquez sur Actualiser.
- Cliquez sur **Éditer** pour rendre toutes les zones modifiables.
- Modifiez la zone désirée.
- · Cliquez sur Envoyer.
- · Cliquez sur Actualiser (l'écran ne s'actualise que lorsque vous cliquez sur le bouton Actualiser).

## Veuillez lire les renseignements importants ci-dessous avant d'apporter des modifications

Renseignements du titulaire de la carte	Il n'est pas permis de transférer une carte d'un employé à un autre.  Les modifications au nom du titulaire de carte (erreur d'orthographe) ou au nom officiel sont autorisées.  Après avoir modifié le nom du titulaire de carte ou de l'entreprise, veuillez envoyer un courriel à Soutien clientèle, Cartes commerciales, à cartescommercialesrbc@rbc.com pour demander une carte de remplacement.
Adresse du titulaire de la carte	Il s'agit de l'adresse de livraison pour l'envoi de la carte uniquement.
Limites du compte	Limite de crédit: Toute modification entre immédiatement en vigueur.  Limite de crédit temporaire: Une fois qu'une limite temporaire a été fixée, elle ne peut pas être modifiée. Au besoin, supprimez-la et définissez-en une nouvelle.  Blocage temporaire: Pour bloquer temporairement les opérations, indiquez un montant de 1 \$ dans les zones Limite du cycle ou Limite d'achat unique. Dans un cas comme dans l'autre, les opérations de plus de 1 \$ seront refusées.  Vous n'aurez qu'à supprimer la limite de 1 \$ lorsque vous désirerez de nouveau autoriser les opérations.
Groupes CCC	Toute modification entre immédiatement en vigueur.